



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CCAS du 3 mars 2016

Déclaration et compte-rendu CFDT

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs les membres du CCAS.

Notre déclaration risque de vous surprendre et va, nous n'en doutons pas, soulever un certain nombre d'interrogations.

La délégation CFDT au CCAS est représentative des personnels de nos ministères et dans ce cadre, nous devons porter à votre connaissance les inquiétudes générées par le positionnement du CGCV sur l'accueil de nos enfants dans les centres de l'association.

C'est sur la base d'un courrier du 14 janvier 2016 à Monsieur Nicolas MOURLON conseiller social de Mme ROYAL et d'un message du président du CGCV en date du 10 février 2016 à l'ensemble des membres du conseil d'administration, que nous souhaitons vous alerter. En effet, je cite « *s'agissant du centre de Pierrefitte-es-Bois, le CA du CGCV accepte sans autre condition la présence maximale de 25 personnes, la pérennité de l'accueil de réfugiés, et ce, quelle que soit la période (y compris lors des séjours de vacances organisés par notre association). Au cours de la période estivale, la structure abritera un centre d'accueil provisoire et un accueil collectif de mineurs, permettant ainsi de développer les valeurs humaines et citoyennes déclinées ci-avant, notamment « le vivre ensemble ». Nous porterons cette décision à la connaissance des différents services de l'Etat concernés (Préfecture et DDCS).* »

Cette décision qui précise que le centre ne sera pas fermé aux jeunes mineurs, enfants de nos agents, nous inquiète au plus haut point.

La CFDT demande que tous les centres qui accueillent des enfants pendant les vacances ne soient pas ouverts aux réfugiés célibataires pendant cette période.

Sur la cohabitation avec d'autres publics et le développement de projets éducatifs et pédagogiques citoyens, nous rappelons que l'éducation est le rôle inaliénable des parents et le CGCV ne peut, ni ne doit s'y substituer.

Si l'ensemble des partenaires sociaux soutenait l'ouverture de ces centres occupés par des réfugiés, concomitamment aux enfants des agents de nos ministères, nous demandons que les parents en soient préalablement informés.

L'argument qui nous sera inévitablement opposé de la « stigmatisation » de certaines populations ne peut éluder les questionnements de bon sens que nous vous soumettons au regard de la sécurité de nos enfants.

L'accueil de réfugiés dans nos centres de vacances, voire pourquoi pas dans les unités d'accueil gérées par la FNASCE, ne peut être une solution pérenne. Ces centres doivent retrouver leur destination d'origine.

Nous demandons un avis du CCAS et chacun devra prendre ses responsabilités.

S'agissant des subventions, la CFDT ne pourra donner un avis circonstancié que sur la base de documents financiers suffisamment explicites et transparents.

Le CGCV est une association, loi 1901, à vocation sociale, sous tutelle de nos ministères, et il ne saurait s'affranchir de l'avis des partenaires sociaux et de l'administration dans le cadre de sa gestion.

Notre intervention n'a d'autre objectif que de préserver ce qu'a toujours été le CGCV, un organisme à but non lucratif, irréprochable, auquel les parents accordent toute leur confiance et où nos enfants s'épanouissent.

Je vous remercie.

Administration : M. Le Guern, M. Billiottet, M. Robin, Mme Palud-Gouesclou, Mme Restoin
CFDT : Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat, Eric Tavernier et Dominique Vincent en qualité d'expert.

Après lecture de notre déclaration, le président du CGCV s'est insurgé, déclarant sa stupéfaction. Il a dressé le panel de toute son activité depuis 17 ans et a considéré que notre intervention était une attaque qui lui était destinée. Jouant sur la sensibilité de l'ensemble des partenaires, il a exprimé haut et fort l'épouvantable situation humaine des personnes accueillies dans nos centres de vacances.

Sur les subventions, à notre demande de ne pouvoir donner un avis que sur la base de documents concrets, là aussi il s'est senti remis en cause sur sa gestion financière et n'a pas manqué de rappeler que la CFDT avait occupé des postes de trésorier.

La CFDT a souhaité répondre mais le président du CCAS a préféré éviter un échange à chaud et a sollicité l'administration pour répondre aux différentes déclarations préliminaires.

Quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque le directeur-adjoint de la DDT du Loiret a déclaré qu'il n'aimait pas notre déclaration qu'il considérait comme stigmatisante en finissant par « non les noirs ne violent pas vos enfants ».

Cette réponse d'un représentant de l'administration a particulièrement déstabilisé les représentants de l'administration. Le directeur adjoint des ressources humaines est intervenu sur plusieurs points : réorganisation de la DRH, problèmes de compétences et de formations à faire passer l'information auprès des services déconcentrés ou extérieurs ; il a pris pour exemple la bascule financière dans le cadre du RIFSEEP. Il précise que les services supports doivent s'améliorer pour une bonne information. Sur notre déclaration, il précise que celle-ci ne remet en cause, d'aucune manière, les valeurs partagées d'humanisme et de solidarité. Il précise qu'il est légitime en toute chose de se poser des questions, pour lesquelles des réponses devront être apportées, d'ailleurs il y a des avancées et souhaite nous en faire part :

- Les centres n'accueilleront plus de réfugiés à partir du 15 juin,
- Sur l'information aux parents, bien entendu il lui paraissait naturel de communiquer. De toute évidence, deux sujets doivent être pris en compte par l'ensemble des acteurs sociaux : assurer des vacances à un maximum de nos enfants et qu'elles se déroulent dans des conditions de sécurité réelles.
- Sur l'aspect financier, pour le CGCV, la réserve financière d'1,5M€ est une très bonne chose. Il pense que cette réserve, pour une part, doit pouvoir bénéficier aux agents des ministères, surtout dans une situation budgétaire contrainte.
- Enfin, il termine sur ce sujet en évoquant la nécessité, un jour ou l'autre, de revoir le fonctionnement du CGCV.

La CFDT finit par obtenir un droit de réponse. Elle remercie M. Le Guern de ne pas dévoyer sa déclaration. Elle rappelle qu'il n'y a pas autour de cette table des gens qui ont un cœur et d'autre qui n'en n'ont pas. La situation dramatique que vivent aujourd'hui les réfugiés est bien entendu un constat préoccupant partagé par tous. La CFDT reprecise en trois points essentiels sa déclaration :

- 1 – ne pas ouvrir des centres de vacances à des enfants mineurs si ceux-ci sont occupés par de jeunes hommes célibataires,
- 2 – informer les parents qui ont le droit de connaître la situation et de choisir de ne pas y envoyer leurs enfants,
- 3 – se poser légitimement la question sur l'avenir de nos centres de vacances.

S'agissant de l'intervention intolérable et scandaleuse du directeur adjoint de la DDT 45, **la CFDT** précise que **NON** elle n'est pas raciste et qu'elle n'avait jamais parlé de « noirs » et de « viol », qu'elle n'en restera pas là, qu'elle saisira séance tenante le cabinet de Mme ROYAL (pièce jointe), qu'elle évoquera ce point au CTM et au CT des DDI. Elle n'est pas revenue sur l'aspect budgétaire, la réponse de l'administration étant satisfaisante.

1 – Validation du PV de la séance plénière du 1^{er} décembre 2015

Le PV a été approuvé.

2 – Projet de modification de l'arrêté et de la note technique du 9 octobre 2014 relatifs à l'action sociale pour la mise en place de dispositions transitoires concernant les CLAS et les CRCAS dans le cadre de la réforme territoriale.

Le président met au vote la proposition de FO sur le rajout des secrétaires des CRCAS à l'instance de concertation au niveau des nouvelles régions avec le RBOP de la nouvelle région dans un but de coordination

Ce débat a eu lieu dans la commission n°1, un consensus a été trouvé entre l'administration et les organisations syndicales le 14 janvier dernier.

VOTE :

Pour 4

Contre : 9

Sur la rédaction actuelle du document

VOTE :

Pour 9

Contre 0

Abstention 1

3 – Points d'information sur :

- Fiches thématiques CIL : certains présidents de CLAS s'interrogent sur leur nécessité. Il leur a été rappelé qu'un certain nombre de présidents de CLAS nouveaux pourront ainsi bénéficier du savoir-faire de certains CLAS et ainsi avoir clé en main des actions CIL détaillées.
- Questionnaire prêt de dé-cohabitation : l'administration constate que ce prêt est trop peu sollicité. Le questionnaire est en phase de finalisation et l'enquête va être lancée d'ici une quinzaine de jours. Le CAS rappelle que ce questionnaire est très important.
- Les temps de décharge d'activité des présidents de CLAS : ce débat est toujours très animé. Nous refusons comme l'ensemble des représentants du personnel que des services n'appliquent pas les textes et ne donnent pas aux présidents de CLAS les moyens de fonctionner. Il faudra sur cette question, régler définitivement le problème. Sur les CLAS non constitués, la CFDT refuse d'entendre que c'est un problème de candidature, il s'agit bien d'un problème de non mise à disposition de moyens.
- L'édition n°5 de la gazette de l'action sociale : l'envoi de celle-ci a été retardé compte-tenu des événements de fin d'année et le président s'en excuse. Il indique que la prochaine gazette portera sur les séjours vacances du CGCV et des unités d'accueil de la FNASCE et qu'elle est étudiée dans le cadre des travaux de la commission n°4.
- Les prêts sociaux du CAS et leur relèvement : après trois années de forte baisse du nombre de prêts sollicités, l'ensemble des représentants du personnel demandent que le plafond de tous les prêts soient relevés à 500€ et que celui des ressources s'élève à 10%. L'administration prend note et mettra en place les nouvelles conditions.
- Le contrôle de la Cour des comptes sur l'action sociale ministérielle : la Cour des comptes a lancé un contrôle de l'action sociale sur la restauration, le logement, les loisirs et les secours sur la période 2012-2015.

- Budget prévisionnel : l'administration nous fait part des chiffres suivants 16 801 554€ soit 170 000€ de plus que l'année 2015. 15 897,028€ ont été délégués en début d'année aux services. Ces crédits ont été notifiés aux services sur la base des consommations de l'année N-1 et sur leurs demandes.

Sur les subventions aux associations, l'administration est dans l'attente de l'arbitrage des ministères. Néanmoins pour ce qui concerne le CGCV, 75% de la subvention devrait lui être attribuée fin mars.

Le président du CGCV informe les membres du CCAS qu'il demande une audience aux ministres pour le montant de la subvention qui devrait lui être accordée. Les représentants du personnel approuvent cette démarche, la CFDT, sur la base de sa déclaration ne suivra pas.

Ch. Mathis, président du CCAS, remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 13h45.